

**Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE**

|  |   |
|--|---|
| Intitulé   | Référence: T05-EUTF-SAH-ML-10<br>Programme Jeunesse et Stabilisation – PROJES – régions du centre du Mali   |
| Zone bénéficiaire de l'action / localisation                             | Mali<br>L'action sera menée à: Région de Ségou et de Mopti  |
| Montants concernés   | Coût total estimé: 30 000 000 EUR<br>Montant total provenant du Fonds fiduciaire: trente millions d'euros   |
| Modalités de mise en œuvre   | Contrat de services avec la GIZ<br>Gestion directe  |
| Code CAD   | 730; 160;122;112  |
| Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette                   | 1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacés  |
| Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette                             | A17. Enhance the provision of basic services for displaced persons and host communities such as increased access to education, water, health training in cooperation with regional and local authorities  |
| Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire                              | 2. Améliorer la résilience des communautés, notamment les plus vulnérables, de même que celle des refugies et des personnes déplacées   |
| Objectif du Cadre opérationnel<br>Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel | Elaborer une approche globale pour la stabilité, la sécurité et la résilience<br>Renforcer la résilience des communautés locales via l'instauration de liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) dans les zones particulièrement touchées par les problèmes environnementaux, socio-économiques et de sécurité actuels   |
| Durée de la mise en œuvre  | Décision – 48 mois<br>Contrats et Activités – 36 mois   |
| Bénéficiaires de l'action  | Les acteurs publics, associatifs et privés pourvoyeurs et/ou gestionnaires de services socio-économiques de base décentralisés et déconcentrés ;<br>Les opérateurs économiques régionaux et locaux, établissements de micro-crédits, dispositifs et acteurs publics d'insertion professionnelle, les organisations professionnelles ;<br>Les catégories sociales marginalisées et les communautés locales fragilisées par les contextes socio-économiques et sécuritaire régionaux.<br>Les bénéficiaires finaux sont les jeunes et les usagers de services sociaux de base. |

## **1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS**

Le Programme *Jeunesse et Stabilisation dans les régions du centre du Mali (PROJES)* vise à favoriser la stabilisation et le relèvement socio-économique par un renforcement de l'offre et de l'accès des populations aux services de base, jugés localement prioritaires, ainsi que par la relance du tissu économique régional et local, en donnant une place centrale à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Intervenant dans un contexte sécuritaire fragile et socio-économique dégradé, le Programme permet d'abord un retour des services sociaux sur base d'une identification communautaire, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les services de l'Etat, source de relégitimation des acteurs publics, avec une approche flexible et phasée.

Le programme permet en outre d'initier et de renforcer des dynamiques et initiatives de cohésion sociale et communautaire, tout en favorisant l'acquisition de compétences techniques et la création de revenus pour les populations. La réalisation d'investissements ainsi que les potentialités économiques locales seront valorisées pour offrir des alternatives crédibles à la violence et au fondamentalisme.

## **2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE**

### **2.1. Contexte national**

Au Mali, la crise multidimensionnelle de la période 2011-2012 provoquée par les groupes rebelles du MNLA, puis l'intrusion des groupes islamistes, ont fortement impacté l'ensemble des secteurs et des zones géographiques. Cette crise qui sévissait initialement dans les régions du nord du Mali s'est progressivement déplacée dans le centre (région de Mopti en particulier, et de Ségou dans une moindre mesure), pour impacter finalement par ricochet le sud du pays.

Les principaux facteurs de rébellion et révoltes populaires sont multiples, dont principalement le sous-développement, source de pauvreté, la corruption et l'inefficacité de l'administration, l'injustice et les pratiques de mauvaise gouvernance, la gestion et la répartition inéquitable des ressources et des pouvoirs, et une marginalisation de la jeunesse. Dans la zone centre du Mali, ce contexte a fortement altéré les rapports de confiance entre l'Etat et ses administrés.

Par ailleurs, avec actuellement près de 50% de la population ayant 14 ans ou moins, le Mali comptait en 2011 près de 40% d'enfants (7-12 ans) hors du système scolaire. Traditionnellement, la région de Mopti, qui manifeste une certaine hostilité à l'école dite classique, connaît un pourcentage bien supérieur, de 63% d'enfants en dehors du système scolaire en 2011, chiffre largement aggravé depuis la crise, se traduisant encore par la fermeture de plus de 270<sup>1</sup> écoles en mai 2017 dans la zone d'intervention.

### **2.2. Contexte sectoriel**

Au plan national, le CREDD<sup>2</sup> vise à rendre possible la perspective de l'atteinte des ODD 2030, en se fondant sur les potentialités et capacités de résilience pour promouvoir un développement inclusif en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali apaisé et uni.

---

<sup>1</sup> Chiffres cumulés des Académie d'enseignement des régions de Ségou et Mopti

<sup>2</sup> Le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (Période 2016-2018)

**Le Plan de Sécurisation Intégrée des régions Centre-PSIRC** (Ségou et Mopti) de mars 2017, en phase avec la politique nationale de lutte contre l'insécurité et le terrorisme, prévoit la mise en place de 12 pôles sécurisés de développement et gouvernance. Il est structuré en quatre composantes : (i) Sécurité : visant le renforcement du dispositif local de sécurité dans les régions du Centre sur les sites stratégiques prioritaires et un appui au renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale ; (ii) Gouvernance : visant à renforcer la fonctionnalité et la gestion de l'Administration d'Etat et des collectivités territoriales; (iii) Développement socio-économique : visant la promotion d'activités de développement économique génératrices de richesses et d'emplois, ainsi que l'appui à la réalisation d'infrastructures sociales de base; (iv) Communication : visant la mobilisation de la société civile pour la culture de la paix.

Par ailleurs, le PROJES s'inscrit fortement dans les documents de Politique nationale sectorielle, notamment les Plans stratégiques de l'éducation, la santé, l'hydraulique. Au niveau territorial, le Programme s'insère dans les Plans de développement des régions de Ségou et Mopti, issus des nouvelles compétences régionales en termes de planification et mise en œuvre du développement local.

Centré principalement sur l'accompagnement de la jeunesse dans un contexte conflictuel, le PROJES s'articule autour de deux composantes : (i) L'accès aux **infrastructures et services socio-économiques de base** jugés prioritaires (dont l'éducation, la santé, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, l'électrification) est renforcé ; (ii) La promotion de la cohésion sociale, couplée au renforcement de l'offre de formation professionnelle et à l'appui d'activités génératrices de revenus, participent à la relance de l'économie locale.

Il faut néanmoins noter que la situation de l'éducation publique est fragile, en particulier dans la région de Mopti, où des pressions sécuritaire et religieuse s'exercent sur le système éducatif.

La réouverture des écoles paraît fragile tant que l'administration n'est pas de retour dans les localités pour assurer l'autorité de l'Etat. Le besoin de faciliter le dialogue communautaire et de promouvoir les projets collectifs à travers des initiatives et lieux de rencontre et d'apprentissage renforce la citoyenneté. L'accès essentiel aux services de base et de proximité doit être assuré pour réduire la pauvreté et permettre aux institutions de renforcer leur légitimité. En complément, l'insertion économique et sociale des jeunes à travers des formations courtes, ainsi que la participation aux actions structurantes à haute intensité de main d'œuvre et à impact rapide, permettent de stabiliser des zones fragiles.

### **3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE**

#### **3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés**

Les secteurs principaux d'intervention prioritaire de la GIZ au Mali, à travers ses financements de la coopération allemande, sont la bonne gouvernance et la décentralisation, l'agriculture et l'hydraulique, ainsi que l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles, la paix et la sécurité.

Plusieurs projets financés par les Ministères de la coopération allemande ou en cofinancement sont en cours d'exécution dans la zone d'intervention de PROJES, tels que: i) *le Programme d'Appui au Sous-secteur de l'Irrigation de proximité (PASSIP)* : agriculture irriguée pour améliorer la sécurité alimentaire et le revenu des agriculteurs. Le projet, ainsi que quatre centres régionaux de formation agricole dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Sikasso, ont élaboré 18 curricula avec plus de 100 modules, comme base d'un vaste

programme de formation professionnelle pour les principaux domaines de l'irrigation de proximité ii) *Programme Eau Potable et Assainissement (PEPA)* : renforcement de la couverture en eau et assainissement. Le projet tend à renforcer la responsabilité démocratique par une réduction de la corruption, un renforcement des relations entre l'État et la société et plus particulièrement des services publics, ainsi que par une plus grande durabilité des investissements. Une amélioration de l'accès à des services de base contribuera à moyen terme à stabiliser les régions; iii) *Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Réforme de l'Etat (PADRE)* : renforcement de la performance financière et économique des régions grâce à des cadres et instruments améliorés de la décentralisation et au renforcement des mécanismes de contrôle étatique et de participation citoyenne dans le cadre des investissements publics des collectivités territoriales. Nous pouvons par ailleurs citer le *Programme d'Appui à la Stabilisation et à la Paix (PASP)* : processus de réconciliation inclusif pour le développement et la paix, non actif dans les régions de Mopti et Ségou mais dont les modalités d'intervention en termes de sensibilité aux conflits locaux dans les régions au nord peuvent inspirer le Programme.

La GIZ est associée à Expertise France pour la mise en œuvre du *Programme d'appui au renforcement de la sécurité (PARSEC)*, financé par le FFUE et actif dans les régions Centre.

De plus, la GIZ, à travers les financements de la coopération allemande, bénéficie de 8 bureaux de projets et d'un bureau permanent à Bamako, renforcés par 8 antennes en région. Le bureau permanent de la GIZ est ainsi un « prestataire de service » pour tous les projets menés par la GIZ, aux différents niveaux financier, administratif, logistique et sécuritaire.

La GIZ possède une expérience avérée dans la gestion de fonds de réserve dans des contextes de fragilité et d'urgence, à travers ses procédures/outils de gestion d'appels à proposition et de contrats de services, travaux et fournitures d'une manière efficace et rigoureuse. L'exécution est réalisée en régie ou via le recrutement, le monitoring et le contrôle d'opérateurs de services.

En ce qui concerne l'exécution du PROJES, la GIZ **dispose d'un Risk Management Office à Bamako, ainsi que des correspondants à Gao et Mopti**. Fort de ses antennes locales, le système de sécurité de la GIZ - en collaboration avec l'Ambassade allemande - mise sur une approche sécuritaire dite « de profil bas », qui permet de travailler avec des experts internationaux et nationaux à Mopti et Ségou.

En outre, la GIZ agira comme unique interlocuteur auprès de la Commission européenne tant par sa capacité d'intégrer et de coordonner toutes les parties prenantes du PROJES au triple niveau national, régional et local, s'agissant non seulement des partenaires du programme, mais aussi bien des PTF présents au Mali, que d'autres entités opérantes dans les régions de Mopti et Ségou (collectivités territoriales, structures déconcentrées, organisations de la société civile).

L'Allemagne est enfin fortement impliquée dans les initiatives et forces multilatérales présentes au Mali, dont la MINUSMA, EUCAP Sahel, l'EUTM, et le G5 Sahel.

Fort de cette expérience, l'Allemagne est l'un des principaux bailleurs bilatéraux de l'aide au Mali, co-chef de file avec l'UE du GT décentralisation et développement institutionnel.

### **3.2. Actions complémentaires**

L'Allemagne a fait partie de la Troïka des PTF entre 2012 et 2014 (présidence en 2013), et entretient, via son Ambassade et son bureau de la GIZ, d'étroites relations de travail avec les partenaires au Mali, bilatéraux comme multilatéraux, ainsi qu'avec le gouvernement et les

collectivités locales maliennes. La coopération allemande dispose d'outils de financement et de partenariats avec des ONG et OSC actives au Mali, et bénéficie de solides connaissances et capacités de travail avec les organisations non gouvernementales, internationales et nationales, présentes au Mali.

Contrairement au nord du Mali, les acteurs violents de la région du Centre sont encore largement indéterminés, et leurs objectifs mouvants. Ce manque de recul et d'analyse de la situation complique les interventions directes des partenaires étrangers dans la zone centre. Les ONG internationales restent présentes dans la région de Mopti et sont les premières à reconnaître que les interventions directes au contact des populations sont actuellement plus complexes à mener dans le centre que dans les régions de Gao ou Tombouctou. Les acteurs présents (ONG et agences onusiennes) fournissent de l'aide humanitaire pour couvrir les besoins de base des populations les plus vulnérables, certains intervenants travaillent également sur des activités davantage structurantes.

Ce constat oriente le programme vers un ancrage régional fort pour un pilotage rapproché et une mise en œuvre directe favorisant la préférence locale, le faire-faire et le dialogue avec partenaires et bénéficiaires locaux.

### **3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention**

La coordination des acteurs revêt une importance particulière dans des zones de crise où l'insécurité constitue une contrainte majeure. La sécurité des acteurs de la zone repose essentiellement sur leur connaissance du territoire et les relations de confiance qu'ils établissent avec les différentes communautés bénéficiant des interventions. Dans ce contexte, il est important que les différents acteurs partagent les informations situationnelles et respectent les zones d'interventions de chacun dans un souci de renforcer l'équilibre existant.

La coordination des interventions incombe statutairement aux structures déconcentrées de l'Etat et aux collectivités territoriales, à travers notamment les Comités d'orientations des différents niveaux administratifs, **CROCSAD, CLOCSAD ET COCSAD**. Néanmoins les structures de l'Etat et les mécanismes de coordination gérés normalement par les institutions issues de la décentralisation peuvent connaître des difficultés de fonctionnement, du fait même de leur absence ou des pressions auxquelles ces dernières sont soumises dans certaines zones.

A l'image du pays, la population du centre Mali est constituée d'une diversité d'ethnies. L'action proposée devra donc également faire en sorte d'inclure les différentes communautés, notamment les populations peulhs qui dans le contexte actuel souffrent d'une certaine stigmatisation.

L'identification des actions à mener sera essentiellement sur la base de l'évaluation des besoins prioritaires et s'appuiera sur les Comités d'orientations lorsque les conditions le permettront.

Le PROJES participera également aux structures de coordination humanitaires au travers du système de clusters et les Groupes Inter-Agences de Coordination (GIAC), et orientera ses actions sur base des échanges d'informations et des besoins de financement identifiés.

Au niveau central, les structures de coordination des acteurs de l'aide au développement fonctionnent sur la base de groupes thématiques sectoriels. Le PROJES participera à la Commission de réhabilitation des zones post conflit (CRZPC), et à la plateforme informatique « Synergie Nord » recensant les interventions des partenaires du Mali dans les zones fragiles.

**La GIZ sera particulièrement attentive aux autres interventions financées au Mali**, et dans une recherche de complémentarité et de synergie, les zones d'intervention et activités seront affinées au moment de l'identification en cohérence avec les programmes humanitaires d'ECHO (en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé), les actions sectorielles telles que le Programme d'appui à l'inclusion scolaire au Mali (PAIS) du 11<sup>e</sup> FED, les financements dans les zones sensibles à travers l'Instrument à la Consolidation de la Stabilité et de la Paix (ICSP). Une articulation avec les programmes cofinancés par le FFUE sera recherchée, en particulier avec les (i) Programme d'appui au renforcement de la sécurité (PARSEC) auquel la GIZ participe aux coté d'Expertise France, (ii) Programme de sécurité et développement au Nord Mali phase 2, mise en œuvre par l'AFD, (iii) Programme KEY, de renforcement de la résilience des communautés, des ménages et des individus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, mis en œuvre dans les régions du Nord et de Mopti par 5 consortium d'ONG, (iv) Projets de médiation et de consultation des communautés dans les zones de couverture du PARSEC et du PROJES, avec la société civile (Centre HD et SIPRI-CONASCIPAL), (v) l'Action de stabilisation dans les régions du Centre soutenue par l'Union européenne dans le cadre de sa Politique étrangère et de sécurité commune.

Enfin, dans son approche, le PROJES capitalisera sur les recommandations de l'atelier LRRD « *linking relief, rehabilitation and development* » de 2014 organisé par la Commission européenne à Bamako, pour promouvoir avec la CRZPC la coordination et la convergence entre aide et acteurs humanitaires et développement, l'identification des facteurs de vulnérabilité et des contextes de crise et de conflit.

**Une coordination spécifique avec les programmes de l'UE au Centre du Mali et particulièrement le programme PARSEC** qui couvre la même zone géographique pour le secteur de la sécurité sera mise en place.

Au niveau national, les experts principaux du projet PARSEC participeront au comité de pilotage du PROJES.

Le principal axe de coordination se fera sur le niveau géographique, afin de permettre des collaborations opérationnelles selon les contextes locaux. A ce titre, l'approche communautaire du PROJES, avec une cartographie des acteurs des conflits, sera très pertinente. La GIZ et Expertise France développeront une approche conjointe du continuum sécurité-développement dans les régions de Ségou et Mopti.

La proposition est, selon les analyses de contexte et des acteurs locaux et les objectifs de mise en œuvre du PSRIC, de pouvoir développer une approche différenciée sensible au conflit.

Dans les communes et cercles connaissant une forte insécurité, du fait d'actes de banditismes et de trafics, et ne permettant pas de mettre en place des actions de développement, le PARSEC agira en priorité pour normaliser la situation sécuritaire et renforcer l'ordre public. Le PROJES interviendra dans un second temps pour capitaliser sur le retour fragile de la sécurité et favoriser des actions de développement qui stabilisent les communautés et apportent des moyens d'existence plus favorables.

Dans les communes où la présence de l'Etat et des FDS est fortement contestée et où les tensions communautaires sont exacerbées, le PROJES développe des actions socio-économiques à impact rapide aux bénéfices direct des populations locales, et renforce la cohésion sociale à travers des actions communautaires et intégratrices.

Un programme de facilitation de dialogue communautaire est également en cours de formulation avec le Centre pour le Dialogue Humanitaire (HD) et le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI). Le projet vise de par des dialogues informels constructifs entre les acteurs clé des communautés, des autorités nationales, régionales et locales et des forces de sécurité à produire un diagnostic précis des besoins sécuritaires et de développement des populations dans la région du Centre, sur base d'un dialogue constant et une analyse

continue de la situation. Le PROJES s'appuiera sur les éléments fournis par ce programme dans l'évaluation des besoins à couvrir par le programme. Le PARSEC, quant à lui, pourra intervenir dans un climat apaisé socialement, pour renforcer la présence et les moyens des FDS.

Dans la perspective d'une approche intégrée, ces différents projets disposeront d'un seul Comité de Pilotage macro afin d'assurer la coordination et cohérence des actions dans la zone du Centre.

Par ailleurs, dans le cadre de la Politique étrangère et de sécurité commune, sous l'article 28 du Traité de l'Union, l'Union européenne s'engage à soutenir les efforts de redéploiement de l'administration dans les régions du Centre. A la demande du Gouvernement du Mali, cette action vise à appuyer l'opérationnalisation du Plan de Sécurisation Intégré des Régions du Centre (PSIRC). Une équipe d'experts sera donc déployée pour une durée de un an au sein des administrations de Mopti et Ségou, afin de fournir des conseils pour la planification du retour de l'administration et des services publics dans ces régions, en accompagnement des forces de sécurité. Le PROJES assurera un dialogue avec les experts déployés notamment sur les besoins en termes de services publics de base.

#### **4. DESCRIPTION DETAILLEE**

##### **4.1. Objectifs**

L'objectif global de l'action est de favoriser **la stabilisation et le relèvement socio-économique du centre du Mali**, par un renforcement de l'offre et de l'accès des populations aux services de base prioritaires, par le soutien à la cohésion sociale et communautaire, ainsi que par la création de revenus et d'emploi au bénéfice des couches sociales fragilisées.

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- **Le retour des services sociaux de base prioritaires dans les collectivités territoriales d'intervention est assuré dans une logique d'accès et de proximité.**

Une offre de services de base de proximité identifiés comme prioritaires par les usagers est proposée à travers des mécanismes simples et inclusifs de consultation communale, s'appuyant, lorsqu'ils existent et sont toujours d'actualité pour la communauté, sur les PDESC. Les secteurs couverts devraient être en particulier :

- (i) l'éducation notamment à travers une amélioration des conditions scolaires, le renforcement des systèmes temporaires et non formels pour les enfants déscolarisés, l'accompagnement des acteurs de l'éducation formelle et non formelle au niveau local ;
  - (ii) la santé humaine et animale notamment à travers des appuis matériels et humains aux centres de santé communautaires et aux centres de référence afin d'améliorer la qualité, l'accès et la diversité des services ;
  - (iii) l'hydraulique villageoise et pastorale, notamment à travers la réhabilitation, la construction et l'équipement de points et d'adduction d'eau ;
  - (iv) l'hygiène et l'assainissement, notamment à travers la sensibilisation et la formation à la nutrition ou à la santé infantile, la collecte et le traitement des déchets, des opérations de salubrité publique ;
  - (v) l'accès à électricité et aux énergies domestiques notamment à travers la promotion des énergies durables tels que les systèmes solaires.
- **Le développement local est redynamisé grâce à la promotion de la cohésion sociale, l'offre de formation professionnelle et d'apprentissage, la création de revenus et le soutien à l'économie locale.**

Prenant en compte les tensions sociales locales, une série de rencontres communautaires et d'initiatives renforçant la cohésion et le dialogue local est conçue et organisée avec les acteurs communaux :

- Associant les autorités locales officielles (représentant de l'Etat et élus des collectivités territoriales et les autorités traditionnelles et communautaires) ;
- A destination des jeunes en voie de marginalisation, ayant recours à la violence et sensible au fondamentalisme religieux ;
- Impliquant les femmes pour véhiculer des messages de paix, de citoyenneté et de préservation de la famille ;
- Valorisant les fonctions des autorités religieuses et les maîtres coraniques modérés.

Ces actions de réduction de tensions sociales seront relayées par une redynamisation du tissu économique local à travers des opportunités de formations et d'insertion, d'emploi et de création d'activités et de revenus, à destination des catégories sociales marginalisées, en premier lieu desquelles les jeunes et les femmes.

#### **4.2. Résultats escomptés et principales activités**

**Les activités contribuant à l'atteinte de l'objectif spécifique 1 « Le retour des services sociaux de base prioritaires dans les collectivités territoriales d'intervention est assuré dans une logique d'accès et de proximité » incluent :**

- 1- Consultation large et diagnostic communautaires des besoins d'accès de services sociaux de base à l'échelle communale, en s'appuyant sur les besoins identifiés en lien avec les PDSEC lorsqu'ils sont pertinents et les attentes spécifiques des populations ;
- 2- Réhabilitation d'infrastructures socio-économiques prioritaires endommagées à travers la mobilisation d'une main d'œuvre locale et formée en lien avec les activités du résultat 2;
- 3- Renforcer l'accès, la délivrance et la qualité des services de bases locaux par les bénéficiaires et usagers en zone rurale et péri-urbaine, en collaboration avec les acteurs publics locaux ;
- 4- En complémentarité des interventions dans le domaine de l'éducation en cours dans les régions du Centre, renforcement de la qualité et l'accès à l'éducation de base pour les jeunes, ainsi qu'à l'alphabétisation fonctionnelle et à l'apprentissage pour les jeunes adultes, y compris à travers les mécanismes d'éducation et d'apprentissage informels et innovants.

**Les activités contribuant à l'atteinte de l'objectif spécifique 2 « Le développement local est redynamisé grâce à la promotion de la cohésion sociale, l'offre de formation professionnelle et d'apprentissage, la création de revenus et le soutien à l'économie locale » incluent :**

- 1- Des actions de dialogue et bons offices associant les représentants de l'Etat et/ou des collectivités territoriales, les autorités traditionnelles et la société civile et les représentants communautaires en direction des jeunes acteurs en voie de marginalisation et/ou de radicalisation ;
- 2- Appui ou création de centres communautaire d'apprentissage, également lieu d'actions éducatives socio-culturelles collectives, y compris par la culture et par le sport et les technologies de l'information et de la communication ;
- 3- Création de revenus pour les jeunes de la région à travers des approches à Haute intensité de main d'œuvre, chantiers et ouvrages collectifs en lien avec l'activité 2 du résultat 1;
- 4- Création d'opportunités d'emploi à travers l'appui à l'entrepreneuriat local, aux activités génératrices de revenus et à l'accès à des lignes de micro-crédit.

Les résultats escomptés sont cohérents et intégrés à la recherche d'une stabilisation accrue de la zone centre, dans un contexte de marasme économique et de paupérisation croissante, de manque de perspectives de la jeunesse qui n'accorde qu'une faible confiance aux autorités publiques, de conflictualité et de tentations migratoires ou de radicalisation accrue.

A ce titre, les principaux **résultats attendus** sont :

- 1- Une offre accrue et un accès facilité à la délivrance de services de base de proximité dans les domaines de la santé humaine, de l'hydraulique humaine et agro-pastorale, de l'hygiène et de l'assainissement publics, de l'énergie domestique, sur base communautaire ;
- 2- Une amélioration de la scolarisation des enfants et de la formation qualifiante des adultes dans les zones sensibles à travers, d'une part, un appui aux acteurs de l'éducation, une amélioration des conditions d'enseignement et de l'offre d'éducation, et, d'autre part, un renforcement des qualifications et des compétences professionnelles des jeunes adultes, en adéquation avec les potentialités économiques locales ;
- 3- Une réduction du chômage des jeunes adultes par l'emploi, la création d'activités génératrices de revenus et l'appui à l'entrepreneuriat local.

### **4.3. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux**

La zone d'intervention couvre l'ensemble de la région de Mopti ainsi que la partie est de la région de Ségou, composée des 4 cercles de Tominian, San, Macina et Niono.

L'ensemble de cette zone comprend seulement 7 communes urbaines pour 148 communes rurales, avec une population totale d'environ 3,5 millions d'habitants. La moyenne d'âge de la population y est extrêmement jeune, de l'ordre de 20 ans selon le dernier recensement général (RGPH 2009). En zone rurale, 54,4% de la population a moins de 18 ans.

On estime que 62,7% de la population de 6 ans ou plus est sans instruction. De plus, le taux d'alphabétisation des 15 ans est de 31%. Élément aggravant, ces deux indicateurs connaissent un recul depuis 2013, du fait de l'impact de la crise sur la fonctionnalité et l'accès des structures éducatives. Enfin, seulement 1,2% de la population a reçu une formation technique et professionnelle, parent pauvre du système de l'enseignement.

En milieu rural, encore 30% des ménages n'ont pas accès à l'eau potable, et seulement 22% dispose de l'électricité.

Au titre de la composante 1, le Programme cible de manière indirecte l'ensemble de la population rurale de la zone d'intervention, et ambitionne de bénéficier de manière directe à une part significative de la population des communes et cercles fragilisés par le contexte socio-sécuritaire, dont l'objectif chiffré reste à déterminer.

Au titre de la composante 2, le Programme cible principalement les jeunes des zones rurales sans activités scolaires et professionnelles. La population comprise entre 20 et 29 ans est estimée dans la zone d'intervention du projet à 560 000. Parmi elle, une part significative des jeunes déscolarisés et/ou chômeurs se verra proposer ou associer à des activités de la composante 2, dont l'objectif chiffré reste à déterminer.

Les zones d'implantation ou de réhabilitations des infrastructures et ouvrages seront déterminées de manière inclusive et consensuelle, en associant les collectivités territoriales et administration déconcentrés, mais également les représentants des communautés et associations locales d'usager.

Les groupes cibles seront identifiés de manière à permettre une participation équitable des différentes composantes sociales de la population aux activités du Programme, afin de ne pas frustrer certaines communautés.

Les opérateurs locaux seront privilégiés dans la mise en œuvre des activités, afin de favoriser la création d'emploi tout en renforçant l'acceptation du Programme.

Les bénéficiaires directs seront sélectionnés de manière transparente et sur des critères objectifs, en associant les responsables et représentants locaux aux processus de décision.

Les **groupes cibles bénéficiaires** des activités sont les suivants :

- Tout habitant des communes de la zone d'intervention du programme et tout usager de service public, en particulier : (i) les jeunes hommes et femmes ; (ii) les adolescents déscolarisés, (iii) les personnes actives sans emploi ni revenu, (iv) les promoteurs de petites activités économiques locales, (v) les personnes faiblement alphabétisées, (vi) les acteurs violents n'ayant pas basculé dans le fondamentalisme religieux, (vii) les populations rurales marginalisés. Le ciblage des bénéficiaires sera précisé selon une méthodologie agréée avec l'autorité contractante.

Les **groupes cibles partenaires** de l'intervention sont les suivants :

- Les organisations internationales intervenantes dans la zone
- Les acteurs communautaires, à travers les représentants des groupes sociaux, représentants de jeunesse, associations de femmes, organisations socio-professionnelles ;
- Les autorités traditionnelles, coutumières et religieuses modérées ;
- Les acteurs publics, associatifs et privés pourvoyeurs et/ou gestionnaires de services socio-économiques de base ;
- Les collectivités territoriales à travers les conseils communaux, conseils de cercles et conseils régionaux ;
- Les services techniques de l'Etat, à travers des directions sectorielles déconcentrées, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique, de l'agriculture, du développement local, de la jeunesse ;
- Les chambres consulaires, opérateurs économiques régionaux et locaux, établissements de micro-crédits, dispositifs et acteurs publics d'insertion professionnelle, les organisations professionnelles.

#### **4.4. Analyse des parties prenantes**

La zone d'intervention du Programme dispose d'équilibres fragiles et de jeux d'acteurs conflictuels. Prenant en compte cette spécificité, la GIZ adoptera une approche flexible basée sur une méthodologie d'intervention communautaire en consultation avec les différents intervenants de la zone, avec une progressive montée en puissance du rôle des acteurs institutionnels dans la mise en œuvre des activités.

De par leurs mandats et leurs compétences, les collectivités territoriales décentralisés sont les véritables planificateurs et maîtres d'ouvrage du développement socio-économique local dans une série de secteurs transférés (en premier lieu desquels l'éducation, la santé, l'hydraulique, l'hygiène et l'assainissement). L'administration déconcentrée, à travers ses directions départementales, apporte un appui conseil aux CT dans l'exercice de leurs compétences.

Néanmoins, un certain nombre de représentants de ces institutions sont en perte de légitimité, voire contestés par une partie croissante de la population locale, pour des suspicions de mauvaise gouvernance publique. Le programme conduira des enquêtes préalables et pourra

mettre en place un accompagnement conséquent des CT sur les questions de gouvernance inclusive et participative dans une optique de stabilisation.

De ce fait, dans certaines localités, **les organisations sociales et communautaires**, la société civile ainsi que les acteurs onusiens et non-gouvernementaux présent dans la zone pourraient au démarrage du programme être les principaux interlocuteurs pour la priorisation et la mise en œuvre des activités.

Responsabilisées dans l'exécution des actions, leurs capacités de gestion des services sociaux de base et des infrastructures économiques seront également accompagnées par le PROJES.

A terme, le retour de la confiance entre les communautés et vis-à-vis de acteurs publics locaux devrait permettre d'associer pleinement les CT, l'administration, les citoyens et usagers de services de base.

Les **groupes sociaux marginalisés** feront l'objet d'une attention particulière, afin qu'ils bénéficient le plus directement possible des résultats du programme. A ce titre, les populations rurales et reculées les jeunes, les femmes, les chômeurs, les enfants et adolescents déscolarisés, les jeunes aux comportements ou aux discours violents seront les premiers bénéficiaires des actions de formation et de création de revenus et d'emploi. Le ciblage des bénéficiaires sera précisé selon une méthodologie agréée avec l'autorité contractante.

Les **collectivités territoriales** pourraient être associées selon leurs compétences relatives au développement socio-économique dans le cadre des politiques de décentralisation, en particulier pour assurer la cohérence avec les programmations communales (PDESC). Les collectivités pourraient être amenées à assurer la maîtrise d'ouvrage des investissements et services dans les secteurs sociaux de base si les conditions pré-agrées lors de la phase de démarrage sont réunies.

Les **services techniques déconcentrés de l'Etat** disposent localement de l'expertise sectorielle, et assurent la conformité et la cohérence des politiques de développement local. Néanmoins, certains fonctionnaires territoriaux dans la zone d'intervention du Programme sont la cible d'accusation de mauvaise gouvernance et souffrent d'un ressentiment croissant, localement alimenté par le discours fondamentaliste anti-Etat.

Ils seront mobilisés progressivement selon les conditions agréées dans les zones de tensions entre l'Etat et les communautés, afin de les associer à des activités financées par le Programme promouvant une collaboration vertueuse avec les porteurs de projets et usagers de services locaux.

Les **autorités et leaders traditionnels** seront associés, quand cela est pertinent, pour renforcer la légitimité des actions, en partie sur les volets sensibilisation, prévention et gestion des conflits. Néanmoins certains de leurs représentants sont suspectés de collusion avec l'Etat, et sont rejetés par une partie de la jeunesse notamment. La GIZ les mobilisera donc avec discernement.

Le Programme associera les **groupements socio-professionnels**, formels et informels, des **opérateurs économiques**, formels et informels avec un accent mis sur les micro et petites entreprises, les coopératives et organisations collectives à vocation économique.

Le Programme aura vocation à s'inscrire dans les politiques nationales sectorielles, et entretiendra un dialogue avec les ministères compétents en relation avec les secteurs d'intervention. A ce titre la GIZ s'impliquera dans le dialogue sectoriel, et entretiendra une relation étroite, avec les ministères concernés par la mise en œuvre des activités.

#### 4.5. Risques et hypothèses

| Risques   | Niveau de risque (E/M/F) | Mesures d'atténuation   |
|---|--------------------------|---|
| Occupation des zones par les djihadistes et extension des mesures de radicalisation         | E                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Actions à impact rapide dans les zones de présence djihadistes à travers des opérateurs de mise en œuvre, actions de développement dans les zones à proximité afin d'éviter une logique de propagation de l'influence djihadiste.</li> <li>-Installation d'espaces de dialogue avec les leaders autochtones qui sont confondus ou en rapports avec les dirigeants djihadistes, via des missions de bons offices et des initiatives de rencontres communautaires.</li> <li>-Coordination avec les actions du PARSEC</li> </ul> |
| Insécurité physique pour l'exécution des activités du Programme                             | M                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Détermination et suivi de mesures de sécurité afin de réduire les risques liés à l'intervention.</li> <li>-Mobilisation du bureau de gestion des risques/RMO interne à la GIZ.</li> <li>-Limitation du risque et renforcement du degré d'acceptation par le recrutement d'opérateurs locaux pour la réalisation d'activités.</li> </ul>   |
| Fuite et abandon des services par les agents de l'Etat, en particulier par les enseignants  | M                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Participation à l'amélioration des conditions de travail des agents de l'Etat dans les zones fragiles.</li> <li>-Favoriser l'incitation au retour par le dialogue institutionnelle et l'octroi de compensations</li> <li>-Mise en place de passerelles et d'approches spécifiques pour assurer l'éducation scolaire dans les zones fragiles.</li> </ul>   |
| Insécurité foncière et conflits entre les communautés dans les parcours                     | E                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcer les rencontres intra- et inter communautaires pour la prévention et la gestion des conflits.</li> <li>-Favoriser le financement de services sociaux et d'activités économiques collectifs et intégrateurs.</li> <li>-Favoriser l'application de la charte pastorale.</li> </ul>   |
| Faible appropriation, voir résistances d'acteurs locaux dans la mise en œuvre des activités | M                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Promotion d'une démarche participative et inclusive tout au long du cycle de projet.</li> <li>-Valorisation de l'approche faire-faire, de la préférence et des compétences locales.</li> <li>-Communication adapté au contexte sensible.</li> </ul>   |
| <b>Hypothèses</b>   |                          |   |
| Amélioration de la sécurité des biens et des personnes dans la zone d'intervention          | F                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en œuvre du PSRIC permettant un retour et un encadrement des forces de défense et de sécurité dans les zones.</li> <li>-Bonne collaboration avec la population locale.</li> </ul>  |

|   |   |  |
|---|---|--|
| Retour progressif de l'administration et de l'autorité de l'état dans les zones fragiles              | M | -Engagement politique de l'Etat avec le soutien des partenaires techniques et financiers<br>-Installation de la confiance entre l'administration et la communauté. |
| Retour progressif des agents de l'Etat et ouverture des écoles  | M | -Effet positif des mesures d'accompagnement et de motivation.<br>-Amélioration de la sécurité autour des bâtiments publics   |
| Installation de la cohésion sociale, de la gestion commune des ressources et du bon voisinage positif | M | -Renforcement du potentiel en ressources naturelles et de sa gestion commue<br>-Soutien à la paix et à la cohésion sociale.  |

#### 4.6. Questions transversales

Dans les zones fragiles en situation de conflit de basse intensité, **la jeunesse** se trouve dans un état avancé de dénuement, de pauvreté et de précarité. Cette situation d'oisiveté et de frustration est propice au renforcement d'un sentiment « anti-Etat » et de tentations violentes et/ou fondamentalistes. En effet, les jeunes, de façon ambivalente, se trouvent à la fois victimes et acteurs de la dégradation sécuritaire et sociale. Dans le même sens, ils sont exposés aux comportements déviants avec le banditisme, le commerce illicite et du narcotrafic, la radicalisation, l'exode et la migration clandestine.

Le Programme cible principalement la jeunesse, en particulier dans les activités relatives à la formation, à l'insertion socio-professionnelle, à la cohésion sociale et à l'emploi, ceci afin de « récupérer » et de proposer des alternatives locales et crédibles aux fils et filles du terroir.

Une **approche transversale « genre »** sera intégrée à l'atteinte des résultats du Programme. L'éducation et la formation des jeunes filles (qui selon les indicateurs du secteur comporte un différentiel de 10 à 20 points d'écart par rapport au niveau des garçons) seront favorisées par le renforcement de leur scolarisation et de leur réussite.

Les actions de sensibilisation et de formation à l'attention spécifique des femmes (santé maternelle et infantile, hygiène, sécurité alimentaire) seront proposées.

Les métiers et savoirs faire traditionnels exercés par les femmes seront encouragés au titre de l'offre de formation technique pour les plus jeunes. Enfin, l'insertion socio-économique des femmes, par l'appui aux activités génératrices de revenus traditionnellement féminines, à l'artisanat et à l'entrepreneuriat féminines, sera renforcée.

Il est par ailleurs démontré que les femmes, et en particulier les mères à travers l'éducation, exerce une forte influence sur le parcours éducatif et professionnel des garçons et des jeunes hommes. Le Programme cherchera à renforcer et à conforter les femmes dans leur rôle éducatif au sens large, et dans leurs actions de sensibilisation, afin de promouvoir l'éducation et le travail des jeunes faces aux tentations fondamentalistes ou violentes.

Enfin des outils de communication sensibles à l'égalité homme-femme seront développés.

**L'approche « Do no harm »** sera au centre de la méthodologie de mise en œuvre du projet, qui intervient dans un contexte sécuritaire dégradé, de cohésion sociale affaiblie et de défiance vis-à-vis de l'Etat. A ce titre, les connecteurs et les diviseurs dans un environnement conflictuel seront identifiés au démarrage du programme, en lien avec les analyses transmises par les projets HD et SIPRI-CONASCIPAL (Fonds Fiduciaire d'Urgence) de médiation et de consultation des communautés du Centre, afin d'éviter les effets pervers ou contre-productifs de l'intervention. Une approche locale par typologie d'acteur sera promue, afin d'éviter d'exacerber les tensions au démarrage des activités, et de pouvoir au terme du programme

viser le rapprochement des acteurs communautaires et publics dans un regain de confiance. La GIZ a développé l'outil "*Peace and Conflict Assessment*" (PCA) accompagné d'une méthodologie sur la sensibilité au conflit dans la gestion de projet (*conflict sensitivity*), qui servira de base pour l'approche méthodologique du programme.

## 5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

### 5.1. Modalités de mise en œuvre

La présente action est mise en œuvre par la GIZ à travers un contrat de service à prix unitaire. La GIZ – grâce à son opérationnalité au Mali, sa connaissance du contexte et son expérience prouvée dans les secteurs techniques et de la gestion de fonds/passation de marchés – peut se prévaloir des savoir-faire et des compétences nécessaires pour mener à bien une telle action dans une situation de crise à danger immédiat.

Dans le contexte spécifique des régions du centre du Mali, la GIZ envisage **d'intervenir directement en régie pour la réalisation des activités**, et la mise en place d'une équipe projet dans au moins l'une des deux capitales régionales couvertes. La GIZ aura recours à des opérateurs de mise en œuvre internationaux et nationaux, sur base de leur expertise et présence, à travers des accords de coopération ou contrats de service selon le statut des partenaires.

Enfin, afin de promouvoir **une approche basée sur les besoins**, les contrats de prestation et les conventions de subventions pourront être conclus avec les acteurs et bénéficiaires locaux pour la réalisation d'activités spécifiques, de manière souple et adaptée à la situation et aux attentes des bénéficiaires et partenaires, en cours de mise en œuvre du Programme.

Par ailleurs, la GIZ propose **une approche « phasée »** qui permet un démarrage rapide des actions au profit des bénéficiaires directs, selon une approche communautaire, tout en associant et responsabilisant progressivement les acteurs publics, pour viser une réduction des conflits et un développement local pérennes.

Cette approche sera appliquée de manière flexible en fonction des contextes locaux. La première phase est destinée à être déployée afin de permettre une intervention rapide du Programme dans les communes où la maîtrise d'ouvrage publique est jugée trop faible.

Dans d'autres communes où la relation entre communautés et acteurs publics n'est pas conflictuelle, et où la maîtrise d'ouvrage des CT et la capacité d'accompagnement de l'administration est suffisante, le Programme pourra rapidement se concentrer sur les actions de la seconde phase.

**La première phase** de mise en œuvre permet de procéder à :

- Une large consultation avec les différents groupes d'acteurs présents sur le terrain ainsi d'une collecte et analyse de différentes initiatives et sources d'informations déjà existantes. Un diagnostic communautaire participatif permettra de renforcer une approche basée sur les besoins. Cette étape de diagnostic permettra de 1) réaliser une liste prioritaire des besoins en terme : (i) d'accès à des services sociaux de base et de proximité, y compris la réhabilitation d'infrastructures (ii) d'éducation, d'enseignement et de formation, (iii) de création de revenus et de promotion de l'emploi local. Les travaux de diagnostic et d'analyse réalisés en particulier par les agences des nations Unies et les autres PTF seront valorisés et serviront de base au Programme pour établir une programmation prioritaire.
- Cette phase de diagnostic sera encadrée par la mise en place de comités locaux de développement PROJES, au niveau de chaque commune d'intervention, qui ne sont

- pas pérennes mais se réunissent de manière ad hoc pour procéder à l'inventaire, à la priorisation et à la sélection des interventions prioritaires ;
- Une attention particulière sera portée à leur composition inclusive et représentative, au respect des équilibres ethniques et sociocommunautaires sur base de la cartographie des acteurs, et conditionnera la bonne réussite des activités.
  - Une première phase de financement des besoins prioritaires à vocation communautaire sera rapidement réalisée, dans les domaines social et économique. De même, les actions de formation, de sensibilisation et de réduction des conflits seront menées par les communautés elles-mêmes. Des opérateurs nationaux et locaux de mise en œuvre seront conventionnés par la GIZ pour accompagner tout le processus de mobilisation social et de mise en œuvre technique.

**La seconde phase** vise à permettre et à renforcer les actions suivantes :

- Renforcer l'accès à une offre de services sociaux diversifiés prenant en compte les besoins et contraintes des milieux d'intervention, par une priorisation consensuelle et un financement de la réhabilitation ou la construction d'infrastructures socio-économiques sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- Encourager les mécanismes de gestion communautaire des services socio-économiques, l'implication et la participation des usagers, et la collaboration avec les équipes communales et les agents de l'Etat ;
- Développer une offre de formation plurielle courte permettant une remise à niveau scolaire et l'acquisition rapide de compétences métiers, à travers la mobilisation et l'appui aux acteurs de la formation technique et informelle ;
- Mise en place de lieux et d'activités régulières de rencontre et de dialogue communautaires, intergénérationnels, de consultation populaire et de mécanismes de suivi des décisions publique ;
- Création d'emploi et diversification des sources de revenus, y compris l'approche de travaux à haute intensité de main d'œuvre, par la promotion de l'entrepreneuriat et de l'artisanat local, l'accès au micro-crédit et à l'accompagnement technique et financier.

## **5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 48 mois à compter de l'adoption par le Comité Opérationnel; la période au cours de laquelle les activités seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre est de 36 mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de 1 mois à partir de la signature du contrat.

## **5.3. Modules et volets de la mise en œuvre**

**L'implication communautaire est le principe central** de mise en œuvre du Programme, et ce à travers tout le cycle de projet (de l'identification à l'évaluation des actions), ainsi que pour la gestion des services de base et des réalisations socio-économiques.

Le Programme repose sur une mise en régie directe et le recours à des **opérateurs de mise en œuvre** de type Agence d'exécution ou ONG.

Progressivement, la GIZ évaluera **l'opportunité de transférer aux collectivités territoriales** une partie de la mise en œuvre des financements destinés au renforcement des services sociaux de base et à la formation (composante 1).

Les activités liées à la cohésion sociale et au développement économique (composante 2) devraient être mise en œuvre par des opérateurs durant toute la durée du Programme, à moins que la GIZ identifie selon le contexte et les besoins des modalités plus adaptées.

Le Programme dispose d'un comité de pilotage au niveau national, qui fixe les grandes orientations et valide les rapports d'activité annuelle. Il est coprésidé par l'Union européenne et le ministère de tutelle, et comprend les représentants des principaux ministères sectoriels impliqués, les représentants des bénéficiaires locaux, des élus, ainsi que des représentants des projets PARSEC et PAIS.

Le Programme appuie, en les dynamisant au besoin, **les comités territoriaux d'orientation de coordination et de suivi des actions de développement** que sont les CROCSAD au niveau régional, les CLOCSAD au niveau cercle, les COCSAD au niveau communal. Ces comités réunissent statutairement l'administration territoriale, les élus, les représentants des bénéficiaires locaux et les PTF actifs localement. Ces comités seront valorisés par le Programme pour accompagner et faciliter par une approche multi-acteur : (i) la mise en cohérence des investissements au niveau communal et d'un éventuel arbitrage, (ii) la coordination et le suivi des investissements au niveau régional, dans le cadre des plans régionaux de développement.

Au niveau communautaire, les comités locaux de développement ad-hoc identifient, priorisent et sélectionnent les investissements et financements locaux.

L'approche est ainsi conçue **pour promouvoir une approche communautaire « bottom-up »** qui remonte aux niveaux communal et régional, puis au niveau national en charge du pilotage sectoriel et du dialogue politique.

#### **Au niveau budgétaire et financier :**

Pour la phase 1, des contrats de prestation de service et conventions de subvention seront privilégiés, afin de limiter les risques de mise en œuvre et de pouvoir permettre un démarrage rapide et encadré. Il s'agira ainsi de financer des actions à impact rapide et à forte visibilité pour les bénéficiaires, en particulier par la réhabilitation d'ouvrages à vocation sociale (centre de santé, école, adduction d'eau) et économique (marché commerciaux et à bétails, petites infrastructures productives), ainsi que par le financement d'HIMO et d'AGR.

Une large consultation de tous les opérateurs présents dans les zones du projet sera menée dès la phase de contractualisation. Cette consultation se fera de façon inclusive en associant société civile, ONG et autorités maliennes. Une large majorité des activités sera mise en œuvre par ces opérateurs qui recevront les financements de la GIZ. Les opérateurs potentiels remettront leurs propositions d'action sur chacune des composantes du projet.

Concernant la phase 2, le Programme visera à renforcer l'autonomie des partenaires et des bénéficiaires, ainsi que l'appropriation locale. Au regard des résultats atteints, les fonds d'appel à proposition pourront être réabonnés. Selon l'opportunité, qui sera étudiée en cours de mise en œuvre, une option pourrait être de loger des fonds au niveau de l'ANICT pour financer les collectivités, et promouvoir les ADR dans leurs fonctions d'accompagnement.

#### 5.4. Budget indicatif

| Volets   | Montant EUR       |
|--|-------------------|
| <b>Résultat 1 : Un accès facilité à la délivrance des services de bases de proximité.</b>  | <b>14 000 000</b> |
| <b>Activité 1.1 :</b> Diagnostic et priorisation communautaires des besoins d'accès de services sociaux de base à l'échelle communale.   | 1 500 000         |
| <b>Activité 1.2 :</b> Réhabilitation d'infrastructures socio-économiques prioritaires.   | 5 500 000         |
| <b>Activité 1.3 :</b> Des actions de dialogue et bons offices associant les représentants de l'Etat et/ou des collectivités territoriales, les autorités traditionnelles et représentants communautaires.            | 1 500 000         |
| <b>Activité 1.4 :</b> Renforcer l'accès, la délivrance et la qualité des services de bases locaux par les bénéficiaires et usagers en zone rurale et péri-urbaine, en collaboration avec les acteurs publics locaux. | 5 500 000         |
| <b>Résultat 2 : Amélioration de la scolarisation des enfants et de la formation qualifiante des adultes dans les zones sensibles.</b>  | <b>7 000 000</b>  |
| <b>Activité 2.1 :</b> Renforcement de la qualité et l'accès à l'éducation de base pour les jeunes, ainsi qu'à l'alphabétisation fonctionnelle et à l'apprentissage pour les jeunes adultes                           | 2 500 000         |
| <b>Activité 2.2 :</b> Appui ou création de centres communautaire d'apprentissage, également lieu d'actions éducatives socio-culturelles collectives.   | 4 500 000         |
| <b>Résultat 3 : Une réduction du chômage des jeunes adultes.</b>   | <b>8 700 000</b>  |
| <b>Activité 3.1 :</b> Création de revenus pour les jeunes de la région à travers des approches à Haute intensité de main d'œuvre, chantiers et ouvrages collectifs.  | 3 700 000         |
| <b>Activité 3.2 :</b> Création d'opportunités d'emploi à travers l'appui à l'entrepreneuriat local, aux activités génératrices de revenus et à l'accès à des lignes de micro-crédit.                                 | 5 000 000         |
| <b>Communication et visibilité</b>   | <b>100 000</b>    |
| <b>Evaluation et audits</b>  | <b>200 000</b>    |
| <b>TOTAL DE L'ACTION</b>   | <b>30 000 000</b> |

#### 5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

- **Niveau macro: le niveau national**, avec :  
 Un bureau national et un chef de programme assurant la représentation du PROJES auprès des PTF et des partenaires nationaux, la liaison avec le bureau de la GIZ et la Délégation de l'Union Européenne ainsi que le bureau d'ECHO, ainsi qu'avec les bureaux des opérateurs partenaires de mise en œuvre stratégique.  
 L'équipe nationale assure la supervision et la cohérence du programme, et est en charge du suivi-évaluation national.  
 Elle assure le secrétariat technique du comité de pilotage, sous coprésidence de l'Union européenne et du ministère de tutelle conjoint avec le programme PARSEC et le projet de médiation et dialogue communautaire de HD /SIPRI.
- **Niveau Mezzo: le niveau régional**, avec :  
 Une/des antenne(s) régionale(s) Programme, qui assure le pilotage, la coordination et le suivi-évaluation au niveau de la région d'intervention, ainsi que la coordination avec le PARSEC et le projet de médiation et dialogue communautaire de SIPRI et HD.  
 Le CROCSAD assure des fonctions de comité de pilotage régional qui se réunit à fréquence semestrielle, alternativement à Ségou et Mopti, et qui est en charge des définition, validation et suivi de la programmation annuelle. Il s'insère et renforce les

cadres de concertation/coordination placés en priorité au niveau du conseil régional et/ou du gouvernement.

- **Au niveau micro: le niveau local**, avec :

Une série de relais à la fois techniques (opérateurs de mise en œuvre, organisations de la société civile, organisations communautaires de base) et communautaires (animateurs terrain, facilitateurs, personnes ressources) contractualisés, afin d'assurer la mise en œuvre des activités, l'animation et le suivi au plus près des bénéficiaires directs.

## **5.6. Suivi des résultats**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de l'organisation.

Un système de suivi évaluation basé sur les indicateurs du cadre logique est bâti et animé par l'expert national en charge. Les objectifs, résultats et progrès de l'action seront communiqués et mis à jour de manière régulière par les partenaires de mise en œuvre via la plateforme de suivi du fonds fiduciaire.

Les informations remontent du niveau local, à travers une récolte régulière des agents et relais communautaires, seront traitées au niveau régional et intégrées dans le système de suivi-évaluation, qui sera envoyé périodiquement au niveau national pour compilation et analyse.

La gestion du programme sensible au conflit nécessitera le développement d'outil de monitoring et de suivi capable de constituer des instruments efficaces d'aide à la décision en cours d'exécution. Ces outils combinent une approche quantitative basée sur le suivi d'indicateurs de résultats, et une approche qualitative basée sur des informations de terrain et des éléments de perception des partenaires et bénéficiaires du Programme.

La capitalisation du Programme est réalisée à travers une évaluation à mi-parcours, et d'éventuels financements d'études sur des questions spécifiques en cours de mise en œuvre.

Le Programme pourra se doter d'un dispositif d'information humain assurant, à travers des outils de renseignements simples, la mesure de perception régulière des bénéficiaires et des partenaires locaux, constituant un outil de mesure quantitatif et qualitatif du niveau d'acceptation du programme, d'identification des éventuels risques dans le cadre de la mise en œuvre, et de monitoring à travers un pilotage souple permettant l'atténuation des risques.

Ce dispositif pourra être complété au besoin par des travaux spécifiques d'enquête, de sondage ou d'étude universitaire appliquée à une zone ou à une catégorie d'acteurs.

## **5.7. Évaluation et audit**

### **5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne**

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours. Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander

des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

#### **5.7.2. Evaluation et audit par le(s) organisation(s)**

Le cadre d'évaluation des activités sera assorti d'indicateurs de résultats pertinents pour chaque composante, servant de base à l'évaluation des progrès. Ce cadre sera élaboré à partir des informations (indicateurs) produites par la cartographie des acteurs. Les indicateurs de performance de l'évaluation du projet seront présentés dans le rapport de démarrage. Ils seront suivis dans les rapports intérimaires.

Il sera élaboré régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs élaborés (l'ensemble des indicateurs présents dans le cadre logique sont produits par le tableau de bord).

Chaque semestre, un cabinet d'audit certifié indépendant sera recruté pour assurer la vérification des dépenses réalisées en cours d'exécution du projet. Un audit des dépenses sera aussi réalisé à clôture du projet. Chaque facture (semestrielle et finale) sera accompagnée du rapport d'audit.

#### **5.8. Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un Plan d'Action. Néanmoins, la visibilité de l'Union européenne sera assurée en fonction de l'évolution du contexte sécuritaire local et selon la sensibilité des activités réalisées, afin de ne pas menacer la sécurité de l'organisation, du bailleur et des bénéficiaires finaux, et en particulier les organisations humanitaires pour ne pas compromettre leurs principes d'action humanitaire neutre et indépendante.

Les partenaires locaux et les collectivités territoriales seront mis en avant au niveau local, et une communication minimale (« *low profile* ») auprès des acteurs institutionnels sera réalisée, dans le but de ne pas menacer les bénéficiaires et de compromettre les réalisations du programme dans les zones sensibles. Au niveau national, une communication classique par voie médiatique sera réalisée. La capitalisation pourra donner lieu à la production de support papier et/ou vidéo.

Un site internet dédié et administré par le Programme sera en outre créé.

## Liste d'acronymes

|           |  |
|-----------|--|
| ADR :     | Agence de Développement régional   |
| AE :      | Académie d'Enseignement  |
| AFD :     | Agence française de développement  |
| AGR :     | Activité génératrice de revenus  |
| CGSP :    | Gestion de programme sensible au conflit   |
| CLOCSAD : | Comité local d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement     |
| COCSAD :  | Comité communal d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement  |
| CROCSAD : | Comité régional d'orientation, de coordination, et de suivi des actions de développement |
| CREDD :   | Cadre de Relance Economique pour le Développement Durable                                |
| CRZPC :   | Commission de Réalisation des Zones Post Conflit   |
| CT :      | Collectivités Territoriales  |
| DUE :     | Délégation de l'Union Européenne   |
| ETFP :    | Enseignement technique et formation professionnelle                                      |
| FDS :     | Forces de Défense et de Sécurité   |
| FED :     | Fonds européen de développement  |
| FFUE :    | Fonds fiduciaire de l'Union européenne pour l'Afrique                                    |
| GdM :     | Gouvernement du Mali   |
| GIAC :    | Groupes Inter-Agences de Coordination  |
| GIZ :     | Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH                             |
| ICSP :    | Instrument à la consolidation de la stabilité et de la paix                              |
| ONG :     | Organisation non gouvernementale   |
| OSC :     | Organisation de la société civile  |
| MEN :     | Ministère de l'Education Nationale   |
| MINUSMA : | Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies au Mali                           |
| MSHP :    | Ministère de la santé et de l'hygiène publique   |
| PACEPEP : | Projet d'Appui à la Croissance économique et promotion de l'emploi du secteur privé      |
| PADRE :   | Projet d'Appui à la Décentralisation et à la Réforme de l'Etat                           |
| PAPDR :   | Projet d'Appui au Processus Dialogue et Réconciliation                                   |
| PAPE :    | Projet Eau Potable et Assainissement   |
| PARSEC :  | Programme d'appui à la relance des services de l'Etat dans les régions Centre            |
| PASSIP :  | Projet d'Appui au Sous-secteur de l'Irrigation de Proximité                              |
| PDESC :   | Plan de développement économique, social et culturel                                     |
| PDR :     | Plan de développement régional   |
| PSDG :    | Pôle de Développement Sécurisé et de Gestion   |
| PSIRC :   | Plan de Sécurité Intégrée des Régions Centre   |
| PTF :     | Partenaires Techniques et Financiers   |
| SAP :     | Système d'Alerte Précoce   |
| ZIP :     | Zone d'Intervention Prioritaire  |
| ZID :     | Zone d'Intervention Diffuse  |

## ANNEXE 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

| Domaine thématique 1: Développement économique et emploi  | Ciblage principal        | Ciblage secondaire       |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes                 | <input type="checkbox"/> | X                        |
| Appui au développement des zones de croissance économique   | <input type="checkbox"/> | X                        |
| Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons | <input type="checkbox"/> | X                        |
| Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience                             | Ciblage principal        | Ciblage secondaire       |
| Sécurité alimentaire et nutritionnelle  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles  | <input type="checkbox"/> | X                        |
| Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)  | <input type="checkbox"/> | X                        |
| Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques   | <input type="checkbox"/> | X                        |
| Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)        | <input type="checkbox"/> | X                        |
| Domaine thématique 3: Gestion de la migration   | Ciblage principal        | Ciblage secondaire       |
| Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Droit d'asile, migration légale et mobilité   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Aide au retour et à la réintégration  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Gestion des frontières  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits  | Ciblage principal        | Ciblage secondaire       |
| Renforcement de l'état de droit   | <input type="checkbox"/> | X                        |
| Prévention des conflits et de la radicalisation   | X                        | <input type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités en soutien à la sécurité   | <input type="checkbox"/> | X                        |

## ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

|                                   | Logique d'intervention  | Indicateurs   | Valeurs de référence (si disponible) | Cibles (si disponible) |
|-----------------------------------|---|---|--------------------------------------|------------------------|
| Objectif global du FFUE : impact  | Elaborer une approche globale pour la stabilité, la sécurité et la résilience   | Nombre de plans de développement local directement soutenus<br>Nombre de personnes bénéficiant des services sociaux de base<br>Nombre d'emplois créés<br>Nombre de PME soutenues<br>Nombre de personnes aidées dans le développement des activités économiques génératrices de revenus<br>Nombre de personnes bénéficiant d'une formation professionnelle EFTP et/ou de développement des compétences |                                      |                        |
| Objectif global du PROJES: impact | L'objectif global de l'action est de favoriser <b>la stabilisation et le relèvement socio-économique du centre du Mali</b> , par un renforcement de l'offre et de l'accès des populations aux services de base prioritaires, ainsi que par le soutien à la cohésion sociale et communautaire et par la création de revenus et d'emploi au bénéfice des couches sociales fragilisées |   | A déterminer                         | A déterminer           |

|  |  |  |   |   |
|--|--|--|---|---|
| <b>Objectif(s) spécifique(s):<br/>Effet(s) direct(s)</b> | <p>OS 1. Le retour des services sociaux de base prioritaires dans les collectivités territoriales d'intervention est assuré dans une logique d'accès et de proximité.</p> <p>OS 2. Le développement local est redynamisé à travers la promotion du dialogue social et la création d'opportunités économiques pérennes.</p> | <p>Nombre d'enfants régulièrement scolarisés, par sexe<br/> Nombre de centres de santé communautaires et des centres de santé de référence fonctionnels et dotés d'équipement médical<br/> Nombre de personnel médical formé et actif<br/> Nombre d'infrastructures d'accès et de distribution d'eau potable en zone rurale et péri-urbaine fonctionnant<br/> Taux de mairies et services techniques déconcentrés de l'hydraulique formés dans la gestion et maintenance d'infrastructures d'accès et dans la distribution d'eau potable<br/> Taux d'infrastructures hydrauliques agro-pastorales communautaires fonctionnant et bien maintenues<br/> Nombre du personnel technique des mairies, des ONG et des opérateurs privés sensibilisés et formés dans les thèmes liés à l'hygiène et l'assainissement local<br/> Nombre de sources d'énergie de chauffage utilisées par les ménages<br/> Taux d'électrification dans les localités rurales</p> <p>Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation qualifiante, par sexe<br/> Nombre de jeunes ayant trouvé un emploi dans les 6 mois de la formation<br/> Nombres d'emplois directs et indirects créés avec l'appui du programme<br/> Nombres et chiffres d'affaires d'opérateurs économiques pérennes appuyés par le programme</p> | <p>Le point de départ ou la valeur actuelle de l'indicateur</p> <p>A déterminer</p> | <p>La valeur escomptée de l'indicateur.</p> <p>A déterminer</p> |
| <b>Résultats</b>   | <p>(OS 1)<br/> Résultat 1 : Une cartographie des acteurs et des conflits locaux, une mobilisation des acteurs publics et communautaire, une priorisation et une identification des besoins locaux prioritaires</p>   | <p>Inventaires et qualifications des acteurs pouvant intervenir et des conflits pouvant interagir avec le Programme<br/> Fonctionnalité de comité local de développement dans chaque commune, et publication de la liste priorisée des interventions</p>   | <p>Comme ci-dessus pour l'indicateur correspondant.</p>                             | <p>Comme ci-dessus pour l'indicateur correspondant.</p>         |

|  |   |   |                         |                         |
|--|---|---|-------------------------|-------------------------|
|  | <p>Résultat 2 : Une offre accrue et un accès facilité à la délivrance de services de base de qualité dans les domaines de la santé humaine, de l'hydraulique humaine et agro-pastorale, de l'hygiène et de l'assainissement publique, de l'énergie domestique</p> <p>(OS 2)</p> <p>Résultat 1 : La cohésion sociale est renforcée par la réduction des conflits communautaire et de la petite criminalité, et la confiance entre les citoyens et les acteurs publics renforcée</p> <p>Résultat 2 : Un renforcement des qualifications permet une meilleure insertion socio-économiques des personnes marginalisées, et la création d'emploi et de revenus permet une réduction du chômage et une amélioration des conditions de vie</p> | <p>Taux de couverture médicale dans les zones rurales et péri-urbaines<br/> Taux de scolarisation des premier et second cycles<br/> Taux de personnel médical formé et opérant dans les CS<br/> Nombre de ménages utilisant des sources d'énergie domestique<br/> Nombre de petites infrastructures hydrauliques humaines et agro-pastorales fonctionnant et bien maintenus</p> <p>Taux de délinquance et nombre d'actes de vols et d'agression<br/> Nombres de conflits intercommunautaires<br/> Nombres d'évènements collectifs liés à la cohésion et au dialogue local<br/> Taux de fréquentation des structures locales de formation, d'animation éducative et socio-culturelle communales</p> <p>Taux d'orientation de jeunes vers une formation professionnelle par sexe<br/> Taux de jeunes formés en situation d'autonomie financière par sexe<br/> Taux de rentabilité des opérateurs appuyés par le programme<br/> Taux de jeunes qui créent leur propre activité économique<br/> Taux de remboursement des lignes de micro-crédits</p> | <p>A<br/>déterminer</p> | <p>A<br/>déterminer</p> |
|--|---|---|-------------------------|-------------------------|